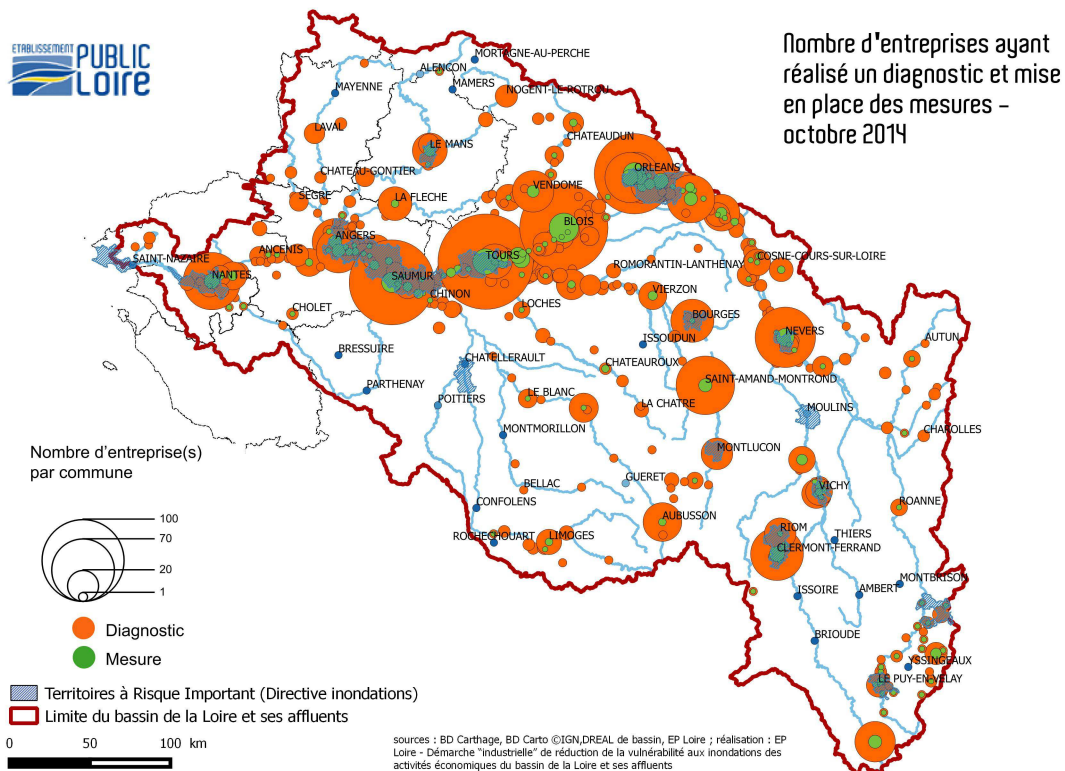


## Attribution de subventions pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations (Convention de mandat avec la Région Centre)

Au 10 octobre 2014, **2 336 diagnostics** sont déjà réalisés (2 268) ou en cours de réalisation (68), dans le cadre de démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire et ses affluents.

2 049 entreprises « diagnostiquées » ont fait l'objet d'une relance, par courrier et/ou par téléphone, pour vérifier leur intérêt à mettre en place les mesures préconisées et plus de 580 entreprises ont à ce jour marqué un intérêt pour ce faire. 57 entreprises ont déjà vu leurs demandes de subventions approuvées depuis 2011.



A titre indicatif de l'intérêt de ce soutien financier, l'analyse de ces dossiers fait apparaître un montant moyen de subventions (FEDER + collectivités) de 26 878,05 €, pour un coût moyen de projet de 53 896,69 €, à rapprocher du montant moyen des dommages potentiels de 1 906 423,37 € et de celui des dommages évitables de 650 616,54 €.

Dans la perspective du comité de gestion du plan Loire du 14 octobre 2014, 11 entreprises de la région Centre ont déposé un dossier de demande de subvention du FEDER et sollicitent également un cofinancement de la Région. 9 dossiers ayant déjà reçu un avis favorable des

services de la Région sont intégrés à la présente note, 8 pour attribution de subventions et 1 pour modification.

### **SCEA de J F B** (située à La Chapelle-Montlinard, 18)

Parmi les mesures de réduction de vulnérabilité aux inondations identifiées à l'occasion de la réalisation du diagnostic dont il s'agit, en date du 9 octobre 2013, figure notamment la préconisation suivante :

- *Achat d'un groupe électrogène*

Les travaux consistent à acheter un groupe électrogène afin de réduire la dépendance au réseau en cas d'inondation.

Le plan de financement du projet en HT est le suivant :

DEPENSES	RECETTES	%
- Groupe électrogène : 3 745,10 €	- UE (FEDER Plan Loire): 1 872,55 €	50 %
	- <b>Région Centre : 1 123,53 €</b>	30 %
	- Autofinancement : 749,02 €	20 %
Total : 3 745,10 €	Total : 3 745,10 €	100 %

Dans le cadre de la Convention de mandat de la Région Centre à l'Etablissement public Loire (signée le 29 février 2008), pour le soutien à la réalisation de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques, il est proposé d'attribuer une subvention de 1 123,53 € à la SCEA de J F B pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations.

**Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.**

### **GAEC Dudragne** (situé à Cours les Barres, 18)

Parmi les mesures de réduction de vulnérabilité aux inondations identifiées à l'occasion de la réalisation du diagnostic dont il s'agit, en date du 17 septembre 2013, figurent notamment les préconisations suivantes :

- *Envisager l'ajout de parcs de contention au niveau des parcelles de l'exploitation situées sur la commune de CUFFY (hors zone inondable) afin de faciliter l'évacuation et le parcage des bêtes pendant toute la durée de l'inondation.*
- *Envisager l'achat d'un groupe électrogène ou l'achat d'un groupe de force, de capacité suffisante pour subvenir à l'ensemble des besoins de l'exploitation.*

L'identification de ces mesures dans le rapport de diagnostic a incité l'entreprise à envisager l'achat d'un parc de contention et d'un groupe électrogène.

L'entreprise a la possibilité d'évacuer les bêtes sur des parcelles en zone non inondable. Toutes les bêtes ne peuvent être parquées ensemble (génisses, veaux, taureaux), le tri du bétail pourra se faire avec le parc de contention.

Le groupe électrogène permettra de palier aux coupures de courant pour la reprise d'activité.

Le plan de financement du projet en HT est le suivant :

DEPENSES	RECETTES	%
- Groupe électrogène : 3 100 €	- UE (FEDER Plan Loire): 2 695 €	50 %
- Parc de contention : 2 290 €	- <b>Région Centre : 1 617 €</b>	30 %
	- Autofinancement : 1 078 €	20 %
<b>Total : 5 390 €</b>	<b>Total : 5 390 €</b>	<b>100 %</b>

Dans le cadre de la Convention de mandat de la Région Centre à l'Etablissement public Loire (signée le 29 février 2008), pour le soutien à la réalisation de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques, il est proposé d'attribuer une subvention de 1 617 € au GAEC Dudragne pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations.

**Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.**

#### **AVIVA (située au Blanc, 36)**

Parmi les mesures de réduction de vulnérabilité aux inondations identifiées à l'occasion de la réalisation du diagnostic dont il s'agit, en date du 24 septembre 2013, figure notamment la préconisation suivante :

- *Surélever au-delà de la hauteur d'eau attendue (définie dans le scénario) les installations électriques.*

L'identification de cette mesure dans le rapport de diagnostic a incité l'entreprise à envisager le déplacement des tableaux électriques du sous-sol à l'étage, pour une mise hors d'eau des installations stratégiques de l'entreprise.

Le plan de financement du projet en TTC est le suivant :

DEPENSES	RECETTES	%
- Déplacement tableaux EDF : 2 039 ,69 €	- UE (FEDER Plan Loire): 1 543,76 €	50 %
- Raccordement tableaux EDF: 1 047,84 €	- <b>Région Centre : 926,26 €</b>	30 %
	- Autofinancement : 617,51 €	20 %
<b>Total : 3 087,53 €</b>	<b>Total : 3 087,53 €</b>	<b>100 %</b>

Dans le cadre de la Convention de mandat de la Région Centre à l'Etablissement public Loire (signée le 29 février 2008), pour le soutien à la réalisation de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques, il est proposé d'attribuer une subvention de 926,26 € à l'entreprise AVIVA pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations.

**Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.**

## EARL BRAVARD Pépinières (située à Barrou, 37)

Parmi les mesures de réduction de vulnérabilité aux inondations identifiées à l'occasion de la réalisation du diagnostic dont il s'agit, en date du 22 janvier 2013, figurent notamment les préconisations suivantes :

- *Surélever au-delà de la hauteur d'eau attendue (définie par le scénario) ou déplacer hors zone inondable, tous produits chimiques dangereux pouvant être à l'origine d'une pollution en cas d'inondation*
- *Prévoir l'ancrage des cuves de stockage (liquides ou gaz) au sol, avec une fondation qui permette de les retenir.*

Les travaux consistent en la réaffectation et réhabilitation d'un local. Le bâtiment rénové est étudié pour mettre hors d'eau, en cas d'inondation, tous produits phytosanitaires et d'origine pétrolière afin d'éviter qu'ils se répandent en générant une potentielle pollution en dehors de la propriété. Les nouvelles installations permettront de suffisamment surélever le stockage de ces produits dangereux et de prévoir l'ancrage des cuves et autres encombrants.

Le plan de financement du projet en HT est le suivant :

DEPENSES	RECETTES	%
- Charpente couverture : 4 072,82 € - Béton semelles + dalles : 666,90 € - Parpaing et ciment : 758,65 € - Portes : 1 339,00 € - Plan, devis, dossier, études : 500,00 € - Salaires et charges: 4 686,96 €	- UE (FEDER Plan Loire): 6 012,16 €  - <b>Région Centre : 3 607,29 €</b>  - Autofinancement : 2 404,88 €	50 %  30 %  20 %
Total : 12 024,33 €	Total : 12 024,33 €	100 %

Dans le cadre de la Convention de mandat de la Région Centre à l'Etablissement public Loire (signée le 29 février 2008), pour le soutien à la réalisation de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques, il est proposé d'attribuer une subvention de 3 607,29 € à l'EARL BRAVARD PEPINIÈRES pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations.

**Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.**

## S.A.R.L. Degenne Energie Fioul (située à Montlouis-sur-Loire, 37)

Parmi les mesures de réduction de vulnérabilité aux inondations identifiées à l'occasion de la réalisation du diagnostic dont il s'agit, en date du 15 mai 2014, figurent notamment les préconisations suivantes :

- *Achat d'un groupe électrogène*
- *Aménager des espaces de rangement solides et stables au niveau du garage permettant de disposer d'un espace libre permanent et la mise en hauteur (au-dessus de la ligne des plus hautes eaux connues définies par le scénario) des petits matériels et des archives stratégiques de l'établissement (exemple : ajout de racks de stockage)*

Les travaux consistent à acheter un groupe électrogène afin de réduire la dépendance au réseau en cas d'inondation et à mettre en place des étagères de stockages au-dessus de la ligne des PHEC.

Le plan de financement du projet en TTC est le suivant :

DEPENSES	RECETTES	%
- Groupe électrogène : 1 394,40 €	- UE (FEDER Plan Loire): 1 170,48 €	50 %
- Etagères : 946,56 €	- <b>Région Centre : 702,29 €</b>	30 %
	- Autofinancement : 468,19 €	20 %
Total : 2 340,96 €	Total : 2 340,96 €	100 %

Dans le cadre de la Convention de mandat de la Région Centre à l'Etablissement public Loire (signée le 29 février 2008), pour le soutien à la réalisation de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques, il est proposé d'attribuer une subvention de 702,29 € à la S.A.R.L DEGENNE ENERGIE FIOUL pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations.

**Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.**

#### **E.A.R.L. ASPA II** (située à Avoine, 37)

Parmi les mesures de réduction de vulnérabilité aux inondations identifiées à l'occasion de la réalisation du diagnostic dont il s'agit, en date du 21 octobre 2013, figure notamment la préconisation suivante :

- *Achat d'un groupe électrogène*

L'identification de cette mesure dans le rapport de diagnostic a incité l'entreprise à envisager l'achat d'un groupe électrogène, afin de réduire sa dépendance au réseau en cas d'inondation.

Le plan de financement du projet en HT est le suivant :

DEPENSES	RECETTES	%
- Groupe électrogène : 17 930 €	- UE (FEDER Plan Loire): 8 965 €	50 %
	- <b>Région Centre : 5 379 €</b>	30 %
	- Autofinancement : 3 586 €	20 %
Total : 17 930 €	Total : 17 930 €	100 %

Dans le cadre de la Convention de mandat de la Région Centre à l'Etablissement public Loire (signée le 29 février 2008), pour le soutien à la réalisation de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques, il est proposé d'attribuer une subvention de 5 379 € à l'E.A.R.L. ASPA II pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations.

**Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.**

#### **BERNARD GANGNOLLE** (située à Ouzouer sur Loire, 45)

Parmi les mesures de réduction de vulnérabilité aux inondations identifiées à l'occasion de la réalisation du diagnostic dont il s'agit, en date du 27 novembre 2013, figurent notamment les préconisations suivantes :

- Prévoir l'achat d'un groupe électrogène.
- Intégrer la prise en compte du risque inondation dans la mise en œuvre du futur projet de développement de l'activité de l'établissement.

L'identification de ces mesures dans le rapport de diagnostic a incité l'entreprise à envisager l'achat d'un groupe électrogène et la surélévation des installations électriques afin d'assurer la continuité de l'activité après inondation.

Le plan de financement du projet en HT est le suivant :

DEPENSES	RECETTES	%
- Groupe électrogène : 9 120 €	- UE (FEDER Plan Loire): 7 500 €	28,40 %
- Mise hors d'eau installation électrique : 17 290 €	- <b>Région Centre : 7 500 €</b>	28,40 %
	- Autofinancement : 11 410 €	43,20 %
<b>Total : 26 410 €</b>	<b>Total : 26 410 €</b>	<b>100 %</b>

Dans le cadre de la Convention de mandat de la Région Centre à l'Etablissement public Loire (signée le 29 février 2008), pour le soutien à la réalisation de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques, il est proposé d'attribuer une subvention de 7 500 € à l'exploitation BERNARD GANGOLLE pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations.

**Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.**

#### **E.A.R.L. de Bagneaux** (située à Sandillon, 45)

Parmi les mesures de réduction de vulnérabilité aux inondations identifiées à l'occasion de la réalisation du diagnostic dont il s'agit, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2013, figure notamment la préconisation suivante :

- Réduction de la dépendance au réseau via l'achat d'un groupe électrogène.

L'identification de cette mesure dans le rapport de diagnostic a incité l'entreprise à envisager l'achat d'un groupe électrogène.

Le plan de financement du projet en HT est le suivant :

DEPENSES	RECETTES	%
- Groupe électrogène : 11 350 €	- UE (FEDER Plan Loire): 5 675 €	50 %
	- <b>Région Centre : 3 405 €</b>	30 %
	- Autofinancement : 2 270 €	20 %
<b>Total : 11 350 €</b>	<b>Total : 11 350 €</b>	<b>100 %</b>

Dans le cadre de la Convention de mandat de la Région Centre à l'Etablissement public Loire (signée le 29 février 2008), pour le soutien à la réalisation de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques, il est proposé d'attribuer une subvention de 3 405 € à l'E.A.R.L. de Bagneaux pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations.

**Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.**

## Modification du montant d'une subvention à 1 entreprise (ZEFAL) pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations

Par délibération de juin 2014, le Comité Syndical de l'EP Loire a donné son accord pour attribuer à ZEFAL une subvention de 15 282,60 € (soit 30% de la dépense prévisionnelle de 50 942 € HT) pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations. L'ensemble des coûts relatifs aux travaux envisagés n'ayant pas été retenu par le Comité de programmation du plan Loire pour l'attribution d'une subvention du FEDER en mars 2014 (exclusion des coûts d'installation du sprinkler pour la plateforme de stockage envisagée), l'entreprise a fait savoir qu'elle ne pouvait prendre à sa charge le surplus en résultant, et a demandé de ce fait une modification de sa demande de subvention. Ne sont conservés qu'une partie des travaux à savoir : achat et ancrage d'un container étanche pour sécuriser les fûts d'huile neuves ou usagées ainsi que certains autres produits liquides qui pourraient s'avérer toxiques en cas de dispersion lors d'une montée des eaux, et sont intégrés des coûts de terrassement non chiffrés au départ. Il convient donc de prendre en compte le nouveau plan de financement présenté par l'entreprise, ci-dessous rectifié, le taux de cofinancement restant inchangé à 30%, ce qui porte la subvention à 10 263,18 €.

Le plan de financement du projet en HT est le suivant :

DEPENSES	RECETTES	%
- Conteneur étanche fixé : 15 803 €	- UE (FEDER Plan Loire): 17 105,3€	50 %
- Positionnement container : 4 720 €	- <b>Région Centre : 10 263,18 €</b>	30 %
- Maçonnerie : 927,48 €	- Autofinancement : 6 842,12 €	20 %
-Terrassement : 12 760,12 €		
Total : 34 210,60 €	Total : 34 210,60 €	100 %

Dans le cadre de la Convention de mandat de la Région Centre à l'Etablissement public Loire (signée le 29 février 2008), pour le soutien à la réalisation de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques, il est proposé d'attribuer une subvention de 10 263,18 € à l'entreprise ZEFAL pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations.

**Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.**